

PROJET D'ÉTABLISSEMENT

- Le projet d'établissement comprend :
 1. Les modalités de mise en œuvre des objectifs et des programmes nationaux en matière pédagogique,
 2. Un ensemble de dispositions
 - l'accueil et l'information des parents,
 - l'orientation,
 - la politique documentaire,
 - le suivi individualisé des élèves,
 - l'ouverture sur l'environnement économique, culturel et social,
 - l'ouverture européenne et internationale,
 - l'éducation à la santé,
 - l'éducation à la citoyenneté,
 - l'éducation à l'environnement pour un développement durable.
- **Objectif** : transparence (porter ces informations à tous).

PROJET CDI

- Inclus une dimension documentaire, MAIS décrit surtout des projets de service.
- Ainsi, le projet CDI inclus (source académie de Créteil, cité par ENSSIB) :

Bilan de la situation :

- emplacement du CDI dans l'établissement
- public (élèves, enseignants, personnels)
- politique documentaire de l'établissement
- gestion du fonds
- actions pédagogiques auxquelles participe le ou la documentaliste
- communication de l'information

Analyse et programme d'actions :

- Déterminer ce qui fonctionne et ce qui doit être amélioré (objectifs)
- Établir un échéancier des actions à mener (trimestre, année, long terme...)
- Prévoir des indicateurs de réussite.

Missions :

- Contribuer à la mise en place d'une politique documentaire pour l'établissement
- Contribuer à la formation des élèves à la maîtrise de l'information
- Mettre à disposition des ressources, organiser la diffusion de l'information
- Contribuer à l'ouverture de l'établissement sur son environnement éducatif, culturel et professionnel

Remarque : la politique documentaire fait partie du projet d'établissement et du projet CDI.